

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 104 Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 28 décembre 1959 :

n° 104

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 décembre 1959

Numéro JO
n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro
30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est fait concession définitive à M. Abdallah Taha Mohamed, propriétaire, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, à l'angle de la rue du Ras Makonnen et de la rue de Marseille, et immatriculée au Livre Foncier du Territoire sous le n° 139. Art. 2. — La mutation du Titre Foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire dans le délai d'un mois à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération. Art. 3. — Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A. V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDOULLAHI HASSAN DEMBIL.